

Compte-rendu de la réunion natura2000
« Site d'intérêt communautaire du Champ du Feu – Hochfeld »
à la Sous-Préfecture de Molsheim
le 3 décembre 2002

Etaients présents : (voir liste jointe)

Absents excusés : M. Ferry, M. Kimmel de la DDAF, M. Ch. Dronneau, des services techniques du conseil régional, M. A. Becker, président de la communauté de communes de Barr

14 heures 30, allocution d'ouverture de la séance par M. le SOUS-PREFET de Molsheim.

LE SOUS-PREFET signale que la précédente réunion portant sur natura2000 avait eu lieu en février 2002, et accompagnait les consultations départementales. Il informe que le Préfet projetait de transmettre ses propositions au ministère très prochainement pour consultations interministérielles avant transmission à la commission européenne.

La réunion d'aujourd'hui anticipe le travail qui sera demandé sur chaque site constitutif du réseau natura2000 et qui associera les partenaires concernés.

Michelle SCHORTANNER (DIREN) présente brièvement la directive « habitats », ses objectifs, ses axes de travail, le calendrier de sa mise en oeuvre ainsi que l'état actuel du dossier. Le sommaire de son intervention figure en pièce annexe.

Elle rappelle que le Champ du Feu est une tourbière exceptionnelle au cœur d'habitats montagnards de qualité, possédant les caractéristiques qui motivent sa désignation au titre de la directive Habitats.

Le résultat des consultations de 2001 sur le site est évoqué. Les communes, leurs groupements (EPCI), les autorités militaires ainsi que l'ONF ont émis un avis favorable à la désignation du site.

La poursuite du projet prévoit deux étapes menées parallèlement :

- traitement des consultations : envoi au Ministère en décembre 2002,
- lancement des concertations : définition des modalités de concertation, élaboration d'un document d'objectifs et des actions de conservation à engager.

L'évolution du site sera suivie et évaluée et les incidences d'éventuels projets d'aménagement seront examinées.

La concertation s'engage sur le site et il est proposé d'échanger sur les thèmes suivants :

- composition d'un comité de pilotage,
- choix de l'opérateur,
- programme de travail.

LE COMITE DE PILOTAGE LOCAL :

Composition du comité :

Un projet d'arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage natura2000 du site d'intérêt communautaire du Champ du Feu – Hochfeld est distribué en séance, pour observations, de même qu'un premier document d'informations pratiques sur le déroulement des concertations.

Relevé des principales remarques et questions de l'assemblée au vu du document :

- Demande des élus pour que chaque commune puisse avoir deux représentants,
- Présence souhaitée du représentant du canton de Villé,
- la représentation des propriétaires forestiers n'est pas adaptée sur le Champ du feu,
- Le comité de la Réserve Biologique Domaniale (RBD) et celui de natura2000 sera t-il le même ? premiers éléments de réponse fournis par C. FICHT. L'ONF souhaite un comité unique de gestion avec les mêmes représentants, voire des personnes supplémentaires associées. La DIREN a indiqué l'impossibilité d'une exacte superposition mais élabore en collaboration avec l'office national des forêts un projet de comité de pilotage
- Monsieur JEROME, délégué de la Société Botanique d'Alsace, signale que Monsieur BRAUN, expert en botanique, membre du comité de gestion des réserves biologiques devrait participer au comité de pilotage natura2000,
- Souhait de Monsieur le Maire de Belmont que le Président de la Société de ski de la Serva soit inclus aux représentants des concessionnaires,
- L'absence de représentants des chasseurs est relevée par l'assemblée. C. FICHT précise qu'il s'agit d'un oubli dans la rédaction du projet d'arrêté, les adjudicataires des deux lots de chasse concernés ayant été invités à la réunion et figurant dans la liste transmise à la DIREN.
- Les syndicats agricoles (FDSEA), oubliés dans le projet d'arrêté ont été invités à la réunion, les enjeux étant, bien que réduits en surface, importants.

Le rôle du comité de pilotage est, entre autre, de participer à la préparation du document d'objectifs, des contrats-type natura2000, au suivi de leur mise en œuvre, le cas échéant, à la rédaction de l'arrêté fixant les travaux qui devront faire l'objet d'une étude d'incidence, à l'élaboration de la mise en œuvre de ces mesures au vu des orientations définies dans le document d'objectifs ...

CHOIX DE L'OPERATEUR L'opérateur est le maître d'œuvre du projet (aspects administratifs et financiers) et est mandaté par l'Etat, maître d'ouvrage. Il doit bien entendu avoir les compétences requises tant au niveau administratif que scientifique et technique. Le préfet a enregistré la candidature de l'ONF pour être opérateur sur le site du Champ du Feu.

Examen de la candidature de l'ONF par Messieurs R. BŒUF et C. FICHT

La demande de l'ONF est jugée légitime eu égard au fait que la totalité du site est domaniale et que sa gestion est assurée par l'ONF avec une orientation vers la conservation des milieux naturels dans ce site qui bénéficie d'un statut de protection

1- Synthèse des travaux (R. BŒUF – ONF Strasbourg)

- a- localisation du Champ du Feu
- b- Avis du Muséum

Dans le cadre de la procédure NATURA 2000, le site Champ du Feu-Hochfeld a été classé *** par le Muséum avec l'annotation « *Remarquable complexe tourbeux et forestier des Vosges. Cortège floristique remarquable avec des espèces très rares en France (Diphysastrum tristachyum, D. zeilleri...)* . Très bon état de conservation ».

Historique de 1973 à 2002

- Le 9 avril 1973 création de la Réserve Biologique Domaniale du Champ du Feu par Arrêté ministériel
- En 24 août 1984, lors de la révision d'aménagement la RBD fait l'objet de la création d'une 3 ième série sur 135 ha affectée à la protection d'espèces florales rares.
- 1992 étude phytoécologique des groupements sur la RBD (Oberti) et cartographie ONF des groupements.
- En 1993 réalisation d'un premier plan de gestion de la RBD et d'un inventaire avifaune
- En 2002 réalisation d'un premier plan de gestion de la RBD du Hochfeld agréé par le CNPN le 20 novembre 2002

2- Projet ONF en matière de DOCOB + calendrier (C. Ficht – ONF Schirmeck)

- a- Inventorier l'existant

Il s'agira de dresser les cartes :

- Des habitats d'intérêt communautaire de l'annexe 1 de la directive habitats
- Des espèces animales et végétales de l'annexe II de la directive habitats
- Des espèces végétales patrimoniales (espèces protégées et livre rouge d'Alsace)
- Chaque habitat fera l'objet d'un relevé phytosociologique représentatif.

- b- Analyser l'état de conservation des habitats (4 niveaux)

Il s'agira de réaliser :

F des fiches descriptives détaillées des habitats de l'annexe I et des espèces de l'annexe II.

F de cartographier l'état de conservation des habitats de l'annexe I, conformément au référentiel français des habitats, selon l'échelle suivante :

- ☞ Habitats caractéristiques ou typiques témoignant d'un bon état de conservation.
- ⊖ Habitats non représentatifs car ne présentant pas les caractéristiques en composition floristique ou en sylvofaciès de l'habitat caractéristique ou typique.

☞ Habitats dégradés dont l'état de conservation est mauvais mais pouvant être restauré.

④- Habitats très dégradés dont l'état de dégradation est irréversible

c- Analyser et hiérarchiser les enjeux écologiques et socio-économiques

Il s'agira de :

- Décliner les principes méthodologiques qui président à la hiérarchisation des enjeux. Un tableau présentera et classera les enjeux selon les critères retenus.
- Dresser la carte de synthèse des enjeux.

d- Proposer des stratégies et scénarios de gestion

Il s'agira de :

- Lister les objectifs qui seront argumentés et cartographiés.
- Définir les stratégies de conservation et les prescriptions de gestion par habitat et selon son état de conservation.

e- Evaluer les coûts et surcoûts correspondants

La mise en œuvre du DocOb nécessite d'évaluer les coûts ou surcoûts des différents scénarios de gestion possibles qui seront mis en perspective avec les coûts de la gestion actuelle

f- Planning prévisionnel (3 à 4 réunions par an) : phase de terrain en 2003 et rendu pour 2004.

Relevé des principales remarques émises sur le projet de candidature de l'ONF et le programme de travail proposé

L'assemblée n'a pas émis d'avis défavorable à la candidature de l'ONF.

➤ Monsieur TRAUTMANN félicite l'ONF pour les travaux faits jusqu'à présent.

➤ Madame le Maire de Bellefosse souhaite que des mesures urgentes soient prises pour la protection du site, notamment pour la réfection de la barrière qui avait été mise en place à l'origine pour dissuader les lugeurs d'abîmer la station de lycopodes. L'idée d'une étude de fréquentation est évoquée.

ECHANGES ET DECISIONS

➤ Le DIREN et l'ONF sont chargés par Monsieur le SOUS-PREFET de trouver une solution simple pour permettre au comité des RBD et au comité natura2000 de coexister sans pour autant alourdir la gestion globale du site.

Une réunion RBD sera organisée si la première réunion du comité de pilotage natura2000 tardait à être réunie.

- Le périmètre est-il figé ? Monsieur le SOUS-PREFET répond que non, a priori, mais qu'en cas de modification, il y aurait nouvelle consultation.
- C FICHT indique qu'une carte plus précise que celle utilisée pour la consultation sera élaborée dans le cadre de la mise en place du DOCOB.
- A la question de savoir comment les concertations doivent s'engager sur les autres sites et plus particulièrement sur celui du Donon-Schneeberg, il est répondu que les concertations se mettent en place progressivement sur chaque site. Il est possible de traiter deux sites proches dans le même comité local. De l'avis général des personnes présentes, cette solution ne paraît cependant pas adaptée au cas présent. Un guide de la concertation est distribué en réunion.

En conclusion, Monsieur le Sous-Préfet signale que, pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, chacun des participants peut formuler toutes les demandes jugées nécessaires concernant le sujet, et que lui-même ainsi que la DIREN restaient à la disposition des partenaires pour toutes questions.

Fin de la réunion à 15 heures 45.